



Fritz Glauser, Président

## L'avenir de l'agriculture suisse

Les filières céréalières et oléagineuses sont regroupées au sein de swiss granum, l'interprofession où la FSPC représente les producteurs. Malgré les nombreux défis à relever, ces filières fonctionnent très bien. Vous trouverez dans cette édition de nos «Actualités céréalières» deux thèmes qui prouvent que les partenaires de ces filières arrivent

à s'organiser pour conserver voire augmenter des parts de marché, répartir les plus-values sur plusieurs échelons pour que tout le monde y trouve son compte et, finalement, promouvoir et développer les produits suisses.

Si la filière profite à l'interne d'une certaine solidité, nous ne pouvons malheureusement pas en dire autant des conditions-cadre. Insécurité et manque de transparence sont au menu, avec des accords de libre-échange en discussion, la volonté de sacrifier l'agriculture pour d'obscures raisons économiques ou les attaques constantes des milieux écologiques.

Malgré cette pression constante, le marché du colza s'est développé au fil des années, grâce notamment au colza HOLL dont la demande progresse régulièrement. Malgré des importations de céréales et de produits finis à bas prix, les producteurs peuvent compter sur une stabilité des prix indicatifs pour les céréales panifiables.

Trouver des solutions d'avenir dans un contexte incertain n'est pas chose aisée, mais notre travail porte ses fruits! Pour nous faciliter la tâche, notre Ministre de l'économie a encore quelques mois avant son départ annoncé pour se réconcilier avec l'agriculture et mettre en place des conditions-cadre favorables à la production agricole suisse et aux filières agro-alimentaires. Bien des choses sont possibles pour maintenir une production rémunératrice de matières premières en Suisse sans mettre en péril l'économie suisse.



Lisa Studer

## Colza: marché équilibré

Pour la récolte 2018, la quantité de colza à produire a pu être nettement augmentée, en particulier grâce à l'entreprise Zweifel qui utilise l'huile de colza HOLL pour la fabrication de ses chips et snacks. Alors qu'environ 80'000 t avaient été attribuées pour la récolte 2017, la quantité a augmenté à 90'000 t pour la récolte 2018, dont 29'000 t de colza HOLL. Les attributions pour la récolte 2018 avaient pu se faire sans réduction.

En raison de l'augmentation des besoins en colza HOLL, les stocks ont été entièrement utilisés. Pour le colza classique, le marché est équilibré. Le bilan quantitatif avant la récolte 2018 est donc réjouissant.

Les estimations actuelles de récolte de swiss granum pour 2018 prévoient une progression de la quantité de colza de 15 % par rapport à l'année dernière. Cela correspond à une quantité de 88'900 t et concorde avec les quantités attribuées par la FSPC.

### L'évolution positive se poursuit

La quantité à produire a à nouveau pu être augmentée de 1'000 t pour la récolte 2019, avec un total de 91'000 t, dont 29'000 de HOLL et 62'000 t de colza classique. Les nouveaux producteurs auront cette année encore la possibilité de s'inscrire pour les attributions.

L'évolution plus que positive de la culture du colza se poursuit. Afin de ne pas casser cette tendance, la FSPC s'engage pour que les éventuels accords de libre-échange avec la Malaisie et l'Indonésie n'amènent pas de réduction des droits de douane pour l'huile de palme. Après un premier succès donné par l'acceptation au Conseil national de la motion Grin demandant au Conseil fédéral d'exclure l'huile de palme des accords de libre-échange avec la Malaisie, il faut rester actif pour que le Conseil des Etats s'engage clairement contre les importations d'huile de palme et en faveur de la production indigène de colza.

### INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LES ATTRIBUTIONS DE LA RÉCOLTE 2019

#### Inscription

Les anciens producteurs ont reçu vers la mi-mai un e-mail d'Agrosolution avec les indications pour l'inscription on-line à faire jusqu'au 17 juin 2018. Les nouveaux producteurs intéressés peuvent s'annoncer auprès d'Agrosolution pour recevoir les documents pour l'inscription. Les quantités souhaitées sont à inscrire lors de l'inscription on-line, ce qui rend inutile les demandes d'augmentation par téléphone ou courrier.

#### Attributions du colza

La FSPC attribuera les quantités après le délai d'inscription, à la fin juin, indépendamment de la qualité annoncée (classique/HOLL). La quantité attribuée sera visible dès ce moment. En fonction de la situation du marché et du total des inscriptions, les centres collecteurs auront la possibilité de modifier la qualité (HOLL/classique) jusqu'à la fin juin, d'entente avec les producteurs. Le passeport-produit avec la quantité attribuée et la qualité définitive sera envoyé par e-mail au début juillet.



Adrian Bucheli

## Comité: augmenter l'auto-provisionnement

Adrian Bucheli (LU) est membre du Comité depuis le mois de novembre 2017. Sa motivation pour s'impliquer au sein de la FSPC est la suivante:

«Je souhaite profiter de l'opportunité donnée par le Comité de la FSPC pour faire le lien entre la région de Lucerne, axée sur le bétail, et les régions de grandes cultures».



Pierre-Yves Perrin  
Directeur

## Alternative à la loi chocolatière: des bases solides

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Confédération ne pourra plus soutenir les exportations de produits finis contenant de la farine (à l'exemple des biscuits) ou du lait suisses. Sans soutiens financiers pour l'exportation de produits finis élaborés avec des céréales suisses, les exportateurs se tourneraient vers des matières premières importées sans droit de douane (trafic de perfectionnement). Afin de maintenir les volumes de production de céréales panifiables, le volume de mouture et les parts de marché à l'exportation, un nouveau système de soutien à l'exportation doit être mis en place, sur une base privée.

### Les bases du système

Les cotisations sur les céréales panifiables, plus élevées dès la récolte 2018, seront collectées par la FSPC pour la gestion des quantités. Ainsi, des mesures privées permettront de soutenir les exportations de produits finis à base de céréales, sans intervention de la Confédération. La filière céréalière versera ainsi aux exportateurs une partie de la différence de prix de la farine entre la Suisse et l'UE, pour qu'ils restent concurrentiels, et les paysans suisses pourront maintenir les quantités produites. L'augmentation des cotisations des producteurs sera compensée par un paiement direct de la Confédération, versé à la surface de céréales panifiables et fourragères, pour un montant avoisinant Fr. 120.-/ha.

La mise en œuvre concrète du versement de ce nouveau supplément aux céréales n'est pas entièrement connue, car les ordonnances d'application étaient en consultation jusqu'au 5 mai dernier. Cependant, la FSPC a insisté sur le fait qu'un acompte devait être versé avant la récolte 2019, afin que les producteurs ne préfinancent pas de manière disproportionnée le changement de système.

### Au-delà du financement

Le transfert des montants actuels de la loi chocolatière au budget agricole, le versement de ces montants aux producteurs individuels ainsi que le prélèvement des cotisations par la FSPC ne constituent que la première étape de la mise en œuvre de la solution alternative. La filière céréalière, en collaboration avec la filière laitière pour profiter des synergies, doit également mettre place tous les aspects d'annonces des quantités exportées, de contrôle, de suivi et de sanctions. L'objectif principal est d'obtenir une solution transparente, fiable, soutenue par tous les échelons de la filière, sûre à long terme et peu coûteuse. Ce travail d'administration, au final, revient à reprendre les tâches actuellement effectuées par la Confédération, sur une base privée uniquement. Les travaux sont en cours et avancent de manière constructive et positive.

### Les risques sans ce nouveau système

Sans solution alternative à la loi chocolatière, 50'000 t de céréales panifiables (soit 10 % de la production annuelle) se retrouveront sous forme d'excédents sur le marché suisse. Sans gestion des quantités, ces excédents exerceraient une pression sur les prix aux producteurs, avec des baisses de prix estimées entre Fr. 8.- à 10.-/dt. Au-delà des prix plus bas sur le marché, la contribution à la surface serait également supprimée.

L'engagement pour les marchés à l'exportation doit être considéré comme un investissement pour les producteurs pour assurer des prix à un niveau rémunérateur durant les prochaines années.

### Effets positifs de la nouvelle gestion des quantités

- Une contribution pour toutes les céréales sera versée avec le nouveau système
- La stratégie Qualité de l'agriculture suisse sera renforcée
- Le volume de mouture en Suisse reste stable
- Les places de travail sont maintenues

